



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-MARNE

Mairie d'ARC EN BARROIS

2 Place Moreau 52210 ARC EN BARROIS

☎ 03.25.02.51.33 // 📠 03.25.03.82.89 // [mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr](mailto:mairie.arc.en.barrois@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de séance**

**Conseil Municipal du 29 avril 2015**

Le Conseil Municipal convoqué le 22 avril 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie le mercredi 29 avril 2015 à 20h30, sous la présidence de M. Philippe FREQUELIN, Maire.

#### Ordre du Jour:

- Vote relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales 2015,
- Vote des budgets primitifs 2015 : Budget principal, Service Eau, Service Assainissement, Lotissement Saint Jacques
- SITS : Modification de Statuts
- Renouvellement du contrat d'assurance statutaire,
- Déclaration d'Intention d'Aliéner,
- Questions et informations diverses.

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Messieurs Jean-Charles WAGNER et Mathieu THOUVENIN excusés.

En application de l'article L 2121-15 du C.G.C.T. Mademoiselle Alice MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

#### ***Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2015.***

Les conseillers présents à cette séance ont élargé le procès-verbal de séance contenant les délibérations reprises dans le registre.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent de recevoir par mail les convocations ainsi que les procès-verbaux de séances. Cette proposition a été acceptée par les conseillers qui souhaitent également un avis par SMS, à l'exception de Daniel ANDREOTTI et Jean-Charles WAGNER qui continueront à recevoir ces documents au format papier.

---

### **Vote relatif aux taux d'imposition des taxes directes locales 2015**

---

Le Maire propose la reconduction des taxes.

La CC3F a augmenté ses taux de 0,25 points.

Les bases ont par contre un peu augmenté. Les produits attendus s'élèveraient à 370.700 € contre 363 857 € pour 2014.

Délibération n° : D201513

**Objet de la délibération**  
Taux d'imposition des

le Maire propose de ne pas augmenter les taux relatifs aux taxes directes locales pour 2015.

taxes directes locales  
2015

A l'unanimité  
Pour : 13  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 19.35
- Taxe foncière (bâti) : 26.47
- Taxe foncière (non bâti) : 45.94
- CFE : 17.31

---

**Vote des budgets primitifs 2015 :**  
**Budget Principal, Service Eau, Service Assainissement**

---

• **Budget primitif de la Commune**

Le Maire présente avec les explications utiles le budget primitif 2015 relatif à la Commune, chapitre par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement, suivi du détail des opérations d'équipement.

Sur proposition du Maire, le budget principal équilibré en recettes et dépenses est voté à l'unanimité, tel qu'il est résumé ci-après :

**FUNCTIONNEMENT**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	2 432 646.00	1 160 470.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT REPORTE		1 272 176.00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION	2 432 646.00	2 432 646.00

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris le compte 1068)	3 801 883.00	2 810 515.00
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	35 108.00	408 107.00
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE		618 369.00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION	3 836 991.00	3 836 991.00
	<b>TOTAL</b>		
	TOTAL DU BUDGET	6 269 637.00	6 269 637.00

- **Budget primitif Service Eau**

Le Maire détaille la présentation générale du budget primitif 2015 relatif au Service EAU.

Sur proposition du Maire, le budget primitif relatif au service EAU équilibré en recettes et dépenses tel qu'il est résumé ci-après, est voté à l'unanimité :

### EXPLOITATION

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	115 183.00	93 520.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		21 663.00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		115 183.00	115 183.00

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris les comptes 1064 et 1068)	294 720.00	338 350.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	29 715.00	54 523.00
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	68 438.00	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		392 873.00	392 873.00

### TOTAL

TOTAL DU BUDGET		508 056.00	508 056.00
-----------------	--	------------	------------

- **Budget primitif Service Assainissement**

Le Maire détaille la présentation générale du budget primitif 2015 relatif au Service ASSAINISSEMENT.

Sur proposition du Maire, le budget primitif relatif au service ASSAINISSEMENT équilibré en recettes et dépenses tel qu'il est résumé ci-après, est voté à l'unanimité :

### EXPLOITATION

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	122 684.00	59 500.00
+		+	+

REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT REPORTE		63 184.00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION		122 684.00	122 684.00

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (y compris les comptes 1064 et 1068)	1 003 258.00	848 784.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	2 450.00	252 416.00
	001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE	95 492.00	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION		1 101 200.00	1 101 200.00

### TOTAL

TOTAL DU BUDGET	1 223 884.00	1 223 884.00
-----------------	--------------	--------------

---

### SITS Modification des statuts

---

Le Maire fait part aux conseillers que par suite de l'adhésion au syndicat des communes de VAUDREMONT et MARANVILLE, il y a lieu de modifier les statuts en y intégrant le nom de ces deux communes.

Il précise également que le SITS est maintenant dénommé SMIVOS.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier les statuts du SMIVOS en intégrant le nom des communes de VAUDREMONT et MARANVILLE.

---

### Renouvellement du contrat d'assurance statutaire

---

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que le contrat d'assurance statutaire arrivera à échéance le 31 décembre 2015. Il propose de confier au centre de gestion de la Haute Marne les appels d'offres, comme cela se fait tous les trois ans.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier au centre de gestion de la Haute Marne les appels d'offres, comme cela se fait tous les trois ans.

---

### Déclarations d'Intention d'Aliéner

---

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2007, instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la Commune d'ARC EN BARROIS,

Vu la déclaration d'intention d'aliéner déposée en Mairie par Maître ---, Notaire à ----, en vue de la cession d'un jardin sis à côté du jardin Romano de la Route d'Aubepierre, cadastré section --- n° --- « -- » d'une superficie de 306 m2 appartenant à la famille PATRONE au profit de Monsieur et Madame BLONDEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de ne pas user du droit de préemption sur l'immeuble désigné ci-dessus,
- de donner tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents s'y rapportant.

---

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

### ▪ **Subventions sollicitées auprès de la DETR**

Monsieur le Maire fait le point officieusement sur les demandes de subventions déposées pour :

- Requalification de la rue A. Gabeur,
- Conduite d'amenée d'eau potable,
- Poteaux incendie,
- Recherches de fuites sur le réseau d'eau potable,
- Station d'épuration.

Pour la requalification de la rue A. Gabeur : Il était prévu de recevoir 30 % et il semblerait que la subvention soit ramenée à 7,50 %. Le Maire va obtenir un rendez-vous pour en savoir plus, argumenter sa demande et faire valoir que l'accessibilité a été accordée. Toutefois, si le taux de 7,50 % est maintenu, les travaux ne pourront pas se faire.

Conduite d'amenée d'eau potable : Sur les 40 % attendus, il devrait être accordé 20 %

Poteaux incendie : Il serait attribué 25 % au lieu des 40 % attendus.

Recherches de fuites sur le réseau d'eau potable : Sur les 40 % attendus, il devrait être accordé 20 %

Malgré la baisse des taux, les travaux de ces trois derniers points seraient réalisables.

Station d'épuration : les résultats sont attendus pour le 15 mai mais il y a un bon espoir.

### ▪ **Point sur la maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la rue A. Gabeur**

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'il n'a pas encore signé la convention d'octroi de la subvention de 7,50 % dans l'attente des explications sur un taux aussi bas.

Il sera nécessaire de faire un nouvel appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre car il y a eu une augmentation de 26 % alors que la tolérance se situe entre 10 et 15 %.

---

## INTERVENTIONS DIVERSES

---

● Magalie ZED et Maryse GERVASONI transmettent les remerciements des habitants du Lotissement Beauséjour au sujet du jeu d'extérieur récemment installé.

● Julia MOLARD demande des nouvelles du bar. Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une réunion avec Fabrice MOLARD aux termes de laquelle étaient conviés les membres potentiels de l'association à créer. Il est venu une seule personne qui n'est plus intéressée. La mairie a pris contact avec la Chambre de Commerce et d'Industrie.

● Gérard PETIT au sujet des panneaux pour le lotissement Saint Jacques. Madame Ghislaine MORIZOT n'a pas encore reçu les devis.

- Pierre BELBEZIER au sujet de la future déchetterie. Les travaux ne peuvent pas démarrer car la vente du terrain à la Commune ne peut intervenir pour l'instant en raison d'un problème de succession chez les vendeurs.

- Alice MARCHAND au sujet du personnel de la médiathèque : le CDD de Samuel VILLALONGA va arriver à échéance et Hélène ANGELOT, responsable de la médiathèque, devrait partir prochainement en congé de maternité. Sachant que la médiathèque ne peut pas fonctionner avec une seule personne, il faudra embaucher au risque de voir les horaires d'ouverture réduits. Il y a aussi la solution du bénévolat pour aider. Le maire doit voir ces problèmes avec Madame Sylviane BARRAND, directrice de la médiathèque départementale.

- Guillaume HOFFER fait part au conseil qu'il a reçu une réclamation en ce qui concerne le miroir qui doit être installé à l'angle de la rue de la Belle Croix et la Route d'Aubepierre. Il lui est répondu qu'il faut acheter un autre miroir car l'ancien n'est plus aux normes.

La séance est levée à 22h 35.

**Prochaine séance du Conseil Municipal : Non fixée**

**Conseil Municipal du 24 mars 2015**

Monsieur	FREQUELIN	Philippe	Maire	
Monsieur	PETIT	Gérard	1 <sup>er</sup> Adjoint	
Monsieur	MARCHAL	Daniel	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
Monsieur	ROSSIGNOL	Frédéric	3 <sup>ème</sup> Adjoint	
Monsieur	ANDREOTTI	Daniel	Conseiller	
Monsieur	BELBEZIER	Pierre	Conseiller	
Madame	GERVASONI	Maryse	Conseillère	
Monsieur	HOFER	Guillaume	Conseiller	
Madame	MARCHAND	Alice	Conseillère	
Mademoiselle	MOLARD	Julia	Conseillère	

Madame	RENAUDIN	Anne-Marie	Conseillère	
Monsieur	THOUVENIN	Matthieu	Conseiller	
Monsieur	VILLALONGA	Jean Marie	Conseiller	
Monsieur	WAGNER	Jean Charles	Conseiller	
Madame	ZED	Magali	Conseillère	